

CONTRAT DE GARANTIE

EFFICACITÉ - SÉCURITÉ - ASSURANCE

En utilisant ce produit, selon les conditions préconisées, vous bénéficiez **gratuitement** d'une **garantie personnelle**. Cette garantie consentie par notre société, hors toute obligation, est la preuve de notre confiance dans le produit que vous venez d'acheter.

Compléter impérativement le bulletin d'adhésion.

Notre garantie d'usage :

- En cas de feu de cheminée, la Garantie GERLON SA intervient en complément du contrat d'assurance incendie que vous avez souscrit par ailleurs (Assurance habitation).
- La Garantie GERLON SA prend en charge la franchise et/ou vétusté qui resterait à votre charge, après indemnisation de votre assurance incendie, dans la limite de 5000 €.

La garantie prend effet dès la date d'utilisation du produit, soit 48h après la date d'achat, le cachet de la poste faisant foi. Durée de garantie 1 an.

En complétant le bulletin d'adhésion, vous vous engagez à utiliser le produit selon les conditions préconisées. Attention, la non utilisation de celui-ci est facilement vérifiable. Si vous n'avez pas utilisé le produit, notre garantie précitée et responsabilité ne sauraient être engagés en cas de sinistre.

Notre responsabilité couverte par notre Assureur ZURICH (ZURICH INSURANCE PLC, Bâtiment Capresse, Da Vincilaan 5, 1930 Zaventem - BELGIQUE) via notre police Responsabilité Civile ne se limite qu'aux vices de fabrication de notre produit prouvés par expertise agréée. Pour cela, vous devez pouvoir prouver l'achat et l'utilisation de notre produit, ainsi que l'un ou l'autre vice de fabrication qui serait à l'origine des dégâts. Notre intervention se limite à un maximum de 5000 €.



À NOUS RENVOYER SOUS 48 HEURES

à dater de l'achat sous enveloppe affranchie, accompagné de votre preuve d'achat

GERLON SA - 10 rue frichot 80580 PONT-REMY (France)

M. Mme Melle

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal / Localité : _____

Pays : _____

Tél. : _____

E-Mail : _____

Type de produit :

La bûche compacte de ramonage - **utilisé le** :

Marque :

HELVET

Votre installation est un(e) :

Cheminée à feu ouvert Poêle
 Insert (Cassette) Chaudière

Combustible utilisé :

Bois Charbon Autre (à préciser) _____

Vous possédez : 1 2 3 Plus de 3 Cheminées

Vous êtes : Propriétaire Locataire

Votre assurance habitation incendie :

Nom : _____

N° de contrat : _____

Nom et localité de votre point de vente :

IMPERATIF :

- ▶ Ce document faisant office de contrat, doit nous être renvoyé accompagné de votre preuve d'achat (Ticket de caisse/Facture). Il sera conservé chez nous pendant 1 an.
- ▶ Tous les champs ci-dessus doivent être complétés.
- ▶ ATTENTION : Veuillez noter qu'un ramonage chimique (utilisation de produit) ne remplace en aucun cas un ramonage mécanique (réalisé par un professionnel), qui lui est obligatoire et demandé par les compagnies d'assurance.

Les informations portées sur ce formulaire sont obligatoires. Elles font l'objet d'un traitement d'archivage destiné à préserver vos droits durant une période de 1 an. Le destinataire des données est: GERLON SA.

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à GERLON SA au 03 22 27 06 06.

Concernant la RGPD, nous vous garantissons ne faire aucune utilisation commerciale de vos données.